



Un car de collégiens dérape : aucun blessé

LE VAUDOÛÉ

PLUS DE PEUR que de mal. Aucun des collégiens présents dans le car scolaire, qui s'est renversé sur la D 16, au Vaudoisé, hier, n'a été blessé. L'accident s'est produit vers 16 h 50, alors que le car ramenait des élèves du collège Blanche-de-Castille, à La Chapelle-la-Reine, en direction de Noi-

sy-sur-Ecole. Pour une raison indéterminée, le véhicule - que le chauffeur s'apprêtait à stopper - a dérapé sur le bas-côté. Il a basculé sur un côté, à faible vitesse, mais s'est arrêté à 45°. La circulation sur la départementale a été interrompue dans les deux sens, le temps pour les secours d'intervenir. Un car de substitution devait récupérer les élèves, afin de les ramener chez eux.

Filmés alors qu'ils tentaient de voler un camion

CROISSY-BEAUBOURG

DEUX HOMMES ont été interpellés par la brigade anticriminalité départementale, dans la nuit de dimanche à lundi, vers 4 h 30, rue de Tournan, à Jossigny. Ils sont soupçonnés d'avoir tenté de dérober le contenu de quatre semi-remorques, d'abord Cours du Serin à Croissy-Beaubourg, puis sur l'aire d'autoroute de Ferrières-en-Brie.

Un riverain a réussi à les filmer avec son téléphone portable à Croissy-Beaubourg, ce qui a per-

mis aux fonctionnaires de retrouver la trace de leur Fiat Bravo noire. Ils auraient à chaque fois découpé la bâche des poids lourds et fouillé les cartons, sans toutefois emporter leur contenu, qui ne devait pas les intéresser. Une seule plainte a été déposée. Les deux hommes ont été libérés hier soir à l'issue de leur garde à vue et seront convoqués en mai devant le tribunal correctionnel de Meaux. Âgés de 31 et 32 ans, ils sont domiciliés à Meaux et Dammarie-lès-Lys. Ils sont tous les deux connus de la police pour une quarantaine de faits.

77

18 mois de prison pour avoir mis au tapis six surveillants

Ruddy, 2,05 m et une centaine de kilos, ne retournera pas au centre pénitentiaire sud francilien purger sa peine.

RÉAU

PAR MARINE LEGRAND

« **UNE PEINE TROP SOUPLE** », « Il n'hésitera pas à recommencer. » Les surveillants de la prison de Réau se montraient plutôt déçus, hier après-midi, après que le tribunal de Melun a condamné à dix-huit mois de prison ferme Ruddy T.

Ce détenu de 2,05 m et d'une centaine de kilos, a mis au tapis six d'entre eux, le 1^{er} novembre 2018. Ce matin-là, vers 10 heures, Ruddy, 37 ans, détenu au quartier isolement, demande à aller à la cabine téléphonique. Il est arrivé une semaine plus tôt, après avoir frappé des surveillants dans sa précédente prison de l'Allier. Soudain, il se retourne et assène un

“ **SI ON N'AVAIT PAS EU DE RENFORTS, JE NE SAIS PAS COMMENT ÇA AURAIT PU FINIR** ”

UN SURVEILLANT



Réau. Ruddy était détenu au quartier isolement du centre pénitentiaire sud francilien.

coup de poing fulgurant à l'un des trois surveillants qui l'escortent. « Puis, il s'est mis en position de combat en sautillant », décrit une victime. « Tu crois que je ne vais rien te faire ? », lance Ruddy, avant de frapper les autres collègues et d'en écraser un au sol. De nombreux coups sont échangés, le sang coule. Les surveillants sont blessés au visage, à un bras, à une épaule, à un tibia...

Des effectifs supplémentaires accourent et parviennent à menotter Ruddy. « Si on n'avait pas eu de renforts, je ne sais pas comment ça aurait pu finir », souffle une victime.

« Oui, j'ai porté les premiers coups au gradé », admet Ruddy à la barre. Il

justifie sa colère par des paroles désobligeantes d'un surveillant entendues la veille mais refuse d'en dire davantage. L'explication ne convainc ni les juges, ni la procureure. Cette dernière requiert trois ans ferme pour ces « violences gratuites ». L'avocat de Ruddy demande « une peine mesurée. À quoi serviront ces années de détention supplémentaires ? », interroge-t-il en arguant « la violence générée par la prison ».

Le tribunal divise finalement par deux la sentence et prononce un mandat de dépôt. Cela signifie que Ruddy ne retournera pas au centre pénitentiaire de Réau. L'un des souhaits principaux de ses victimes.

Annonces JUDICIAIRES ET LÉGALES 77

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2019 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 (4,46 €) - 75 (5,50 €) - 77 (5,25 €) - 78 (5,25 €) - 91 (5,25 €) - 92 (5,50 €) - 93 (5,50 €) - 94 (5,50 €) - 95 (5,25 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication de décembre 2018.

Enquête publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION DU PLUI DE

FONTAINEBLEAU/AVON

Par arrêté n2019-01 du 10 janvier 2019 le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Fontainebleau-Avon. La modification du PLUI porte uniquement sur la commune d'Avon et a pour objet l'adaptation du règlement écrit, graphique et des orientations d'aménagement pour la préservation de la qualité du cadre de vie de la commune (préservation des paysages urbains et naturels, qualité architecturale et environnementale).

A cet effet, le vice-président du tribunal administratif de Melun a désigné M. Christian HANNEZO, retraité, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du **30 janvier 2019 au 28 février 2019** au siège de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau et en mairie d'Avon aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra le public aux lieux et horaires suivants :
- Le mercredi 30 janvier 2019 entre 8h30 et 11h30 en Mairie d'Avon
- Le samedi 16 février 2019 entre 8h30 et 11h30 en Mairie d'Avon
- Le jeudi 28 février 2019 entre 14h et 17h en Mairie d'Avon

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site de la communauté

d'agglomération www.paysfontainebleau.fr, sur le site internet de la mairie d'Avon www.avon77.com et sur des postes informatiques au siège de la communauté d'agglomération et en mairie d'Avon.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera disponible :
- au siège de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau (44 rue du Château - 77300 FONTAINEBLEAU) où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30)
- en mairie d'Avon (siège de l'enquête publique) au 8 rue du Père Maurice - 77210 AVON où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture (le lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h15 / du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h / le samedi de 8h30 à 11h45)

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :
- sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur qui sera tenu à la disposition du public au siège de la mairie d'Avon pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture.
- par courrier postal avant le 28 février 2019 à 17 h à l'attention de M. Christian HANNEZO, commissaire enquêteur au siège de l'enquête 8 rue du Père Maurice - 77210 AVON.
- Par courriel à l'adresse suivante mairie@avon77.com avec l'objet « Modification PLUI Fontainebleau/Avon » avant le 28 février 2019 à 17h.
- En ligne sur www.paysfontainebleau.fr/enquetepublique2

Ces observations, propositions et contre-propositions seront tenus dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête et seront accessibles sur le site www.avon77.com et sur le site www.pays-fontainebleau.fr pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- le projet de modification du PLUI,
- les avis émis sur le projet de PLUI,
Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échanges.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté d'agglomération et en mairie d'Avon et à la préfecture de Seine-et-Marne aux jours et heures habituels d'ouvertures où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire approuvera la modification du PLUI, éventuellement modifiée pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

www.annoncesleparisien.fr

Constitution de société

Par acte SSP en date du 11 Janvier 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :

LP 3D

Nom Commercial : LP 3D
Forme : EURL
Capital : 2 000 Euros.
Siège Social : 03 RUE GUSTAVE COURBET, 77400 ST THIBAUT DES VIGNES
Durée : 99 ans
Objet social : Fabrication d'objets de différentes matières imprimés en 3D, formation liées à l'activité, ingénierie et études techniques
Gérant : M. LE PRUNENEC Alexandre, demeurant 3, rue Gustave Courbet 77400 St Thibault des vignes
Immatriculation au RCS de MEAUX.

Par acte SSP en date du 18 décembre 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :

T.H.J.A. EXO

Forme : SAS
Capital : 1 000 Euros
Siège Social : 6, Quai Pasteurs, 77000 Melun
Durée : 99 ans
Objet social : Commerce, alimentation générale, épicerie, cosmétique, divers
Président : M. EDWARD Bolton 4, rue Vergniaud 95190 Goussainville
Immatriculation au RCS de MELUN.

Par acte SSP du 4 janvier 2019, il est créé une société dénommée :

FIJO SERVICES

Forme : SARL
Capital : 1000 euros
Objet : montage et démontage d'échafaudage, peinture et nettoyage
Siège social : 6, allée Georges Braque, 77420 CHAMPS-SUR-MARNE
Gérant : Mme KINKELA YASSA KEMBO PHANZU Adel, demeurant 6, allée Georges Braque, 77420 CHAMPS-SUR-MARNE
Durée : 99 ans
Immatriculation au RCS MEAUX

Divers société

CBR ELECTRICITE

SARL au capital de 2.000 euros
1 rue du Docteur Schweitzer - 77370 NANGIS
829 997 212 RCS MELUN

L'AGO du 12 décembre 2018 a décidé de nommer gérant M. MOUSSAID Hassan, Mme Camille GAULIER, née TEILLON, à compter du 12 décembre 2018.
Pour avis au RCS Melun

DELICE DE LA PLAGE

SARL au capital de 1000 Euros
Siège social : 52, Rue de Chamigny 77260 La Ferté-sous-Jouarre
RCS N : 832254544 de MEAUX

L'AGE du 01 Décembre 2018 a décidé de nommer gérant M. MOUSSAID Hassan, demeurant 1, Rue Marcel Rivière, 77400 Lagny-sur-Marne à compter du **01 Décembre 2018**, en remplacement de M. BIGRINE Brahim démissionnaire.
Mention sera faite au RCS de MEAUX.

Suivant acte SSP en date du mardi 18 décembre 2018, enregistré au SIF de Melun, le vendredi 21 décembre 2018, dossier n 2018 00066811, réf. n 7701P01 2018 A 04288,

CITY EXOTIC 77

SAS, au capital de : 4 000 Euros, sise 6, quai Pasteur 77000 Melun, immatriculée au RCS de : MELUN, sous le numéro de : 793 127 200 a cédé à :

T.H.J.A. EXO

SAS, au capital de : 1 000 euros, sise 6, quai Pasteur 77000 Melun, immatriculée au RCS de : Melun, sous le numéro de : en cours, son fonds de commerce : Commerce, alimentation générale, épicerie, cosmétique, divers sis et exploité, 6, quai Pasteur 77000 Melun. La présente vente est consentie et acceptée moyennant le prix de 5 000 euros. L'entrée en jouissance a été fixée au : lundi 31 décembre 2018. Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les 10 jours en date de la dernière des publications légales pour la validité à : à l'adresse du fonds cédé à l'attention de M. Bolton EDWARD président de la SAS T.H.J.A. EXO. Et pour correspondance : 6, quai Pasteur 77000 Melun

Actulegales.fr
La référence des annonces légales d'entreprises

francemarchés.com
TOUS LES JOURS, TOUS LES MARCHÉS PUBLICS

Le portail d'avis de marchés publics le plus complet
I Plus de 20 000 appels d'offres publics

APTE Avec le concours d' **Infolegales**